

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2019

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1761)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 836

présenté par

Mme Le Pen, M. Aliot, M. Bilde, M. Chenu, M. Collard et M. Pajot

ARTICLE 51

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de supprimer cet article qui autorise la privatisation de la française des jeux (FDJ).

La FDJ est une entreprise performante financièrement ; sa vente semble donc une aberration dans une vision économique de moyen voire long terme.

En outre, le monopole public des jeux des hasards est une longue tradition qui doit être préservée car elle recouvre des considérations morales mais aussi car la présence de l'État est une garantie pour encadrer les risques d'addiction inhérents à ce type de jeux.